



### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	928 042.84 euros		
* Recettes	:	1 071 346.15 euros		
		Résultat 2015	:	+ 143 303.31 euros
		Résultat reporté de 2014	:	+ 111 257.60 euros
		Résultat clôture 2015	:	+ 254 560.91 euros

### Section d'Investissement

* Dépenses	:	276 261.75 euros		
* Recettes	:	272 488.65 euros		
		(dont 1068 : 130 000.00 euros)		
		Résultat 2015	:	- 3 773.10 euros
		Résultat reporté de 2014	:	+ 26 203.58 euros
		Résultat clôture 2015	:	+ 22 430.48 euros

### 3- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Budget Campings -

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2015 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

#### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	117 605.43 euros		
* Recettes	:	130 042.08 euros		
		Résultat 2015	:	+ 12 436.65 euros
		Résultat reporté de 2014	:	+ 10 219.18 euros
		Résultat clôture 2015	:	+ 22 655.83 euros

#### Section d'Investissement

* Dépenses	:	28 208.14 euros		
* Recettes	:	43 184.00 euros		
		Résultat 2015	:	+ 14 975.86 euros
		Résultat reporté de 2014	:	- 20 896.16 euros
		Résultat clôture 2015	:	- 5 920.30 euros

### 04. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Budget Lotissement -

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2015 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

#### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	346 951.06 euros		
* Recettes	:	374 639.21 euros		
		Résultat 2015	:	+ 27 688.15 euros
		Résultat reporté de 2014	:	- 27 688.15 euros
		Résultat clôture 2015	:	0.00 euros

### Section d'Investissement

* Dépenses	:	290 457.00 euros		
* Recettes	:	342 091.11 euros		
		Résultat 2015	:	+ 51 634.11 euros
		Résultat reporté de 2014	:	- 51 634.11 euros
		Résultat clôture 2015	:	0.00 euros

### 5- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Budget CCAS - Pour information

Madame le Maire fait état des résultats suivants, relatifs à l'exercice 2015 :

#### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	4 748.83 euros		
* Recettes	:	6 425.00 euros		
		Résultat 2015	:	+ 1 676.17 euros
		Résultat reporté de 2014	:	+ 5 805.68 euros
		Résultat clôture 2015	:	+ 7 481.85 euros

La Section d'Investissement ne fait apparaître aucun mouvement, ni en Dépenses, ni en Recettes.

### 6- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Budget Mouillage -

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2015 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

#### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	5 251.48 euros		
* Recettes	:	4 335.00 euros		
		Résultat clôture 2015	:	- 916.48 euros

### 7. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 - Budget Principal -

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2015, à savoir :

- Section de Fonctionnement	:	+ 254 560.91 euros
- Section d'Investissement	:	+ 22 430.48 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2016 :

- Affectation de 121 016.91 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 133 544.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

## 8. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 - Budget Campings et Gîte -

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2015, à savoir :

- Section de Fonctionnement	:	+ 22 655.83 euros
- Section d'Investissement	:	=> 5 920.30 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2016 :

- Affectation de 10 734.83 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 11 921.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

## 9. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2016

Madame le Maire fait part aux élus de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Sur proposition des membres de la Commission communale des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux suivants pour l'année 2016 :

• Taxe d'Habitation	:	9.40 %
• Taxe Foncière sur le bâti	:	9.70 %
• Taxe Foncière sur le non bâti	:	20.23 %
• Cotisation Foncière des Entreprises	:	9.25 %

## 10. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et recettes pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal, sous forme de décision modificative.

Le Budget Primitif de la commune, dit Budget Principal, est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	:	1 054 717.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	:	980 162.00 euros (Dépenses et Recettes)

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

- Poursuite du programme de voirie,
- Poursuite du Plan Local d'Urbanisme,
- Travaux d'effacement de réseaux : renforcement et/ou sécurisation de réseaux électriques et enfouissement du réseau téléphonique – Villages concernés : Kerdalidec
- Perré de Port-Andro,
- Diverses acquisitions : petits matériels et équipements...

Le Budget Primitif 2016 de la commune, dit Budget Principal, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

### 11 BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET CAMPINGS

Le Budget Primitif des campings est présenté en équilibre de la manière suivante :

- *Section de Fonctionnement* : 139 935.00 euros (*Dépenses et Recettes*)
- *Section d'Investissement* : 36 921.00 euros (*Dépenses et Recettes*)

Le Budget Primitif des Campings 2016, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

### 12 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT DE LANNIVREC

Le Budget Primitif du Lotissement de Lannivrec pour l'année 2016 est présenté en équilibre de la manière suivante :

- *Section de Fonctionnement* : 350 078.12 euros (*Dépenses et Recettes*)
- *Section d'Investissement* : 350 078.12 euros (*Dépenses et Recettes*)

Le Budget Primitif du Lotissement de Lannivrec 2016, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

### 13 –BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET CCAS pour information

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Locmaria relatif à l'année 2016 :

- *Section de Fonctionnement* : 11 000.00 euros (*Dépenses et Recettes*)
- *Section d'Investissement* : 0 euro (*Dépenses et Recettes*)

### 14 BUDGET PRIMITIF 2016 - MOUILLAGES

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant du Budget Primitif Mouillages relatif à l'année 2016 :

- *Section de Fonctionnement* : 5 634.00 euros (*Dépenses et Recettes*)
- *Section d'Investissement* : 0 euro (*Dépenses et Recettes*)

Le Budget Primitif Mouillages 2016, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

### 15 - INFORMATION DE MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 16

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

105. Décision du 07.03.2016

Installation sauvegarde serveur déportée (sur le réseau mairie)

Gilles BACHMANN

Montant : 120.00 euros TTC

106. Décision du 14.03.2016

Panneau « place Handicapée »

Signaux Girod Nord-Ouest

Montant : 47.58 euros TTC

107. Décision du 15.03.2016

Jardinières extérieures et sièges de bureau

Manutan

Montant : 2739.60 euros TTC

108. Décision du 16.03.2016

Matériel informatique pour mise en place sauvegarde serveur mairie

LDLC

Montant : 435.80 euros TTC

109. Décision du 16.03.2016

Réparation carte électronique défibrillateur

DEFIBFRANCE

Montant : 196.56 euros TTC

## 16 DIVERS

Attentats en Belgique : Madame le Maire a souhaité qu'une minute de silence soit observée en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles.

Journée des réservistes : Madame le Maire s'est rendue, en tant que correspondant défense, à la journée nationale du réserviste au 3<sup>ème</sup> Rima de Vannes le 10 mars. Suite à l'état d'urgence, le Ministère de la Défense lance une grande campagne de recrutement. 300 jeunes étaient présents et ont participé à cette journée. Celles-ci journées permettent à certains jeunes, parfois en échec scolaire ou en recherche de métier, de se découvrir une vocation.

Toute personne souhaitant se renseigner ou s'engager peut se rapprocher de la cellule de recrutement du 3<sup>ème</sup> rima – 55, avenue de Verdun – Etang au duc – 56 000 VANNES – 02 97 68 53 30- s-engager.3rima@defense.gouv.fr

Horaires de la mairie : A compter du lundi 4 avril, les bureaux de la mairie seront ouverts de la façon suivante :

Lundi et mardi de 9 h 00 à 12 h 00

et mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Feu de végétaux. Il est autorisé de brûler les végétaux jusqu'au 30 juin 2016 sous réserves de l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Défense. Vous devez chaque jour, avant de démarrer le feu, consulter le site internet sdis56.fr

La séance est levée à 20 h 35.